

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 55 (1904)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Transport des bois par câbles ou par couloirs et chemins glissoirs  
**Autor:** Engler, A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785565>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Transport des bois par câbles ou par couloirs et chemins glissoirs.

D'après *A. Engler*, professeur.

(Voir à ce sujet le numéro du mois de juillet).

Dans notre article précédent, nous avons comparé entre eux les câbles et les chemins glissoirs, les „rieses“; nous devons donc encore parler de ces derniers. Mais il va bien sans dire que nous ne pouvons pas entrer dans des détails et que nous nous contenterons de rappeler les points qui nous paraissent les plus importants.

Parmi ceux-ci, nous l'avons déjà mentionné, il est une condition essentielle, c'est de pouvoir sortir en tout temps, des différentes parties de la forêt, une quantité même minime de bois, sans qu'il en résulte des difficultés trop grandes ou des frais trop considérables. Dans ce cas seulement, on peut être assuré que la question culturale entrera la première en ligne de compte, lors du passage des exploitations.

A la montagne, le chemin à luges remplira facilement cette condition. Mais ce moyen de transport sousentend des bois courts, tels que les billes; en outre, le „Schlittage“ ne se fait pas sans peine et, par conséquent, il ne peut avoir lieu que sur des parcours restreints. Quand il existe une grande différence de niveau entre le point de départ et la place de dépôt, les ouvriers doivent remonter les luges, ce qui ne se fait pas sans peine, en sorte que le transport des bois devient coûteux. Il est cependant encore fort usité dans nos Alpes.

Un autre mode trop peu connu chez nous dans les forêts de la haute région, ce sont les couloirs et les chemins glissoirs, ou, pour nous servir d'une expression courante, les „rieses à bois.“ Citons parmi les installations les mieux comprises celles qui existent dans les cantons d'Uri et d'Unterwald, ainsi que dans l'Oberland bernois. Celles de la Forêt Noire, du Tyrol, etc., doivent être citées comme modèles; elles tendent de plus en plus à prendre de l'importance dans certaines régions.

Lorsqu'on ne sort les bois que par la neige, ce qui est généralement le cas en Suisse, on peut établir la riese de façon à l'utiliser dans d'autres buts, ainsi comme chemin d'alpage, chemin à luges, etc.

Le profil en travers de pareils chemins mérite une attention toute particulière. Pour les couloirs servant à la dévestiture de forêts peu considérables et qui doivent par conséquent être utilisés pour le transport de petites quantités de bois, les profils doivent être établis de manière à réclamer le moins de bois possible pour leur construction; par conséquent et autant que faire se peut, on creusera le chemin entièrement dans le sol naturel; sur les pentes rapides, lorsque des murs de soutènement deviennent nécessaires, on élèvera ceux-ci de façon que l'aire de la riese soit inclinée du côté du mont ou que le profil prenne la forme d'un chéneau. Puis, au moment de l'exploitation, il suffira d'établir par places, ainsi dans les courbes à petit rayon, des parois ou rebords formés de quelques pièces de bois destinées à empêcher que les billes ne soient jetées hors du couloir. Il va sans dire qu'il faudra en outre détourner les eaux qui, sans cela, descendraient le long de ce dernier et le transformerait en une véritable ravine; quelques aqueducs solidement construits suffiront pour cela.

Ce n'est pas la place de parler ici des avantages que présentent ces rieses. Rappelons seulement qu'elles conviennent fort bien aux forêts jardinées; leur construction est peu coûteuse, elle est possible même en terrain fort accidenté et ces installations permettent de sortir de longs bois. Nous pouvons en parler par expérience, car nous avons eu l'occasion d'en faire établir à plusieurs reprises durant les années de notre pratique forestière.

Il va bien sans dire qu'à la haute montagne le „châblage“ des bois par les „dévaloirs“ ou „rieses à terre“ ne disparaîtra jamais entièrement et que les procédés dont nous venons de parler n'arriveront pas à les supplanter partout; mais ils n'en doivent pas moins être réduits, dans la mesure du possible. Des „riesewege“ convenablement établis permettront souvent de restreindre les châblages, d'éviter les endroits où le terrain peut être raviné, ce qui entraînerait des érosions parfois très graves, ou bien les places à fond rocheux sur lesquelles les billes se heurtent et se déchirent. Le personnel forestier doit vouer une attention particulière à l'état des couloirs, car quelques petites réparations suffisent parfois pour éviter les dangers qui en résultent, soit pour le sol, soit pour les bois.

Citons encore, pour terminer, un autre système de débardage, c'est-à-dire de transport des bois du lieu même d'exploitation, jus-

qu'à la voie de vidange la plus proche: c'est le traînage au moyen de cordes, tel qu'il se pratique ici et là, mais trop rarement encore, dans certaines forêts de montagne. Ce procédé, lorsqu'il est judicieusement employé, supprime une partie des inconvénients multiples du traînage ordinaire, qui consiste, on le sait, à tirer les pièces de bois sur le sol, sans autre précaution; grâce à l'emploi de cordes, le terrain n'est plus autant labouré et bouleversé, les jeunes semis et les arbres restant sur pied ne sont plus aussi facilement blessés ou meurtris, les pièces elles-mêmes, dégradées ou brisées à tous les obstacles. Les bûcherons et les flotteurs du Wolftal et du Rinzigtal, dans la Forêt-Noire badoise, débardent de cette façon les bois les plus volumineux et les plus lourds, en utilisant pour cela des moyens cependant fort primitifs. Celui qui s'intéresse à ce mode de faire peut l'étudier chez nous dans les forêts de la ville de Bienne où il est pratiqué déjà depuis quelques années.

Les progrès que la sylviculture peut réaliser à la haute montagne, dépendent en une grande mesure de l'emploi d'installations de transport adaptées aux circonstances locales. C'est pourquoi le choix du mode de transport doit toujours être envisagé au point de vue de ses conséquences, pour les différentes parties de l'exploitation. Il faudra donc se baser pour cela sur des projets soigneusement étudiés. En ce qui concerne plus spécialement les installations passagères souvent fort coûteuses, comme c'est le cas des câbles, on fera bien d'examiner attentivement les différents côtés de la question, sans se laisser éblouir par des résultats souvent momentanés.

Si c'est au technicien qu'incombe le projet et la construction des ces installations, l'exploitation, par contre, est généralement abandonnée aux préposés. Ces derniers doivent donc posséder les connaissances nécessaires; les cours d'instruction forestière que l'on tient actuellement, leur en fournissent du reste l'occasion.

